



**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

COÛT DES PERMIS :

Construction, agrandissement, transformation, rénovation ou réparation de tout type de bâtiment ainsi que pour les piscines creusées.

- Vingt dollars (20,00 \$) pour des travaux de moins de dix mille dollars (10 000 \$);
- Deux dollars (2,00 \$) pour chaque tranche de mille dollars (1 000 \$) supplémentaire.

EXEMPLE :

VALEUR	COÛT
0 – 10 000 \$ =	20,00 \$
11 000 \$ =	22,00 \$
15 000 \$ =	30,00 \$
25 000 \$ =	50,00 \$
100 000 \$ =	200,00 \$
150 000 \$ =	300,00 \$
175 000 \$ =	350,00 \$
200 000 \$ =	400,00 \$

Le coût du renouvellement d'un permis de construction est de 10 \$

AUCUN PERMIS N'EST REQUIS POUR LES TRAVAUX SUIVANTS

Peinture, remplacement des revêtements extérieurs ou de la toiture sans modifier le type de matériaux, remplacer les fenêtres sans modifier la dimension des ouvertures, réparation d'éléments du bâtiment sans modifier les dimensions et le type de matériaux, rénovations intérieures de moins de 5 000 \$ sans modification de cloisons.

COÛT DES CERTIFICATS D'AUTORISATION :

- Abattage d'arbres sur 5 000 m² ou plus : 25,00 \$
- Affichage : 25,00 \$
- Changement d'usage : 25,00 \$
- Déplacer ou démolir une construction : 25,00 \$
- Entrée charretière (accessibilité à un terrain) : 25,00 \$
- Excavation du sol ou modification de la configuration du terrain : 25,00 \$
- Installation septique : 20,00 \$
- Piscine hors terre : 25,00 \$
- Puit : 20,00 \$
- Travaux en rive : 25,00 \$

Le coût du renouvellement du certificat d'autorisation est de 5 \$

CONSTRUCTION OU MODIFICATION D'UNE RUE :

Voir le règlement sur les normes minimales de construction de rue 2005-404